

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Merci, monsieur le président, il ne me reste que quelques mots à dire. Il paraît essentiel que le gouvernement agisse dans ce sens afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, des apparences de favoritisme et les dangers de décisions arbitraires. Il semble que la question de la formation et du perfectionnement au sein de la Fonction publique fera prochainement l'objet d'un examen en profondeur. Pour conclure, monsieur le président, la mise en place d'une école gouvernementale chargée de toute la formation et du perfectionnement permettrait de centraliser les systèmes déjà en place. Elle permettra au gouvernement, et ce en période d'austérité, de faire des «économies d'échelle» tout en procurant une meilleure planification pour maximiser le potentiel des ressources pédagogiques disponibles.

Appuyé d'une recherche plus adéquate en matière de formation et de perfectionnement, il en résulterait un développement de programmes et de cours adaptés aux besoins de la Fonction publique. Finalement, la centralisation des efforts se devra de respecter la présence régionale en offrant des cours d'une façon décentralisée. Si les cours de formation et de perfectionnement sont offerts à la grandeur de la Fonction publique, il ne fait aucun doute que, les bassins d'étudiants étant élargis, ces programmes et cours seront plus rentables. Le succès des programmes de formation et de perfectionnement repose sur la possibilité d'obtenir et de conserver un personnel hautement qualifié. L'école de formation et de perfectionnement est une garantie pour l'avenir que l'État sera doté d'un personnel efficace et compétent.

● (1620)

[Traduction]

Je propose simplement à la Chambre une sorte de collège pour les administrateurs des divers échelons du gouvernement canadien. Ainsi, la Fonction publique canadienne améliorerait encore l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde entier et serait encore plus apte à servir non seulement le gouvernement fédéral, mais toute la population canadienne. Nous pourrions occuper la place qui nous revient parmi les principaux pays du monde qui ont déjà leurs collèges d'administration publique.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. J'aimerais souligner les commentaires qu'il a faits au sujet de la Fonction publique et des fonctionnaires canadiens.

Comme d'autres députés à la Chambre, lui et moi avons le privilège de représenter un grand nombre de fonctionnaires. Ils sont parfois mal compris. Parfois, on comprend mal le but de la Fonction publique. Il arrive aussi que le travail de la Fonction publique, ses objectifs et ses fonctions soient mal compris. Le secteur public a un but différent de celui que poursuit une bonne partie du secteur privé. J'appuie cette motion, notamment parce que la proposition du député ferait beaucoup pour créer un climat de compréhension.

Mais je ne pense pas qu'il suffise de féliciter un député d'avoir présenté une bonne motion. Cette motion devrait donner quelque chose et j'espère que ce sera le cas aujourd'hui. La capitale nationale est l'endroit tout indiqué pour établir une institution comme celle que propose le député. Sincèrement, j'aime beaucoup l'idée d'avoir un collège qui permettrait d'améliorer la compétence des fonctionnaires et de mieux utiliser l'énorme réservoir de compétence qu'ils représentent.

Formation des fonctionnaires

Le député n'oubliera pas, je l'espère, et je suis sûr que non, que l'Université Carleton a pendant des années eu une école d'administration publique. Le député a peut-être songé que cette école pourrait servir de base à ce genre d'établissement. L'École d'administration publique de l'Université Carleton jouit d'une excellente réputation.

Je ne voudrais pas prolonger ce débat. Je dirais seulement que les objectifs du député sont fort louables et j'espère que la Chambre sera du même avis. Je le répète, je tiens à ce qu'on donne suite à cette motion. Je proposerais donc un amendement avec lequel le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sera d'accord, j'espère, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski). Le voici:

Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la motion n° 4, concernant la création d'une école d'administration nationale, soit retirée et que l'objet soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.»

Je présente cet amendement dans l'espoir que le travail effectué par le député d'Ottawa-Vanier puisse être étudié de façon positive, et j'ose croire que la motion ainsi modifiée ira au comité permanent pour étude. S'il existe le moindre doute sur la recevabilité de cet amendement, j'espère que la présidence voudra bien demander à la Chambre si elle est prête à y consentir à une étape quelconque du débat. Il importe à mon avis que cette idée excellente, qui pourrait amorcer un relèvement du niveau déjà élevé de la Fonction publique, ne soit pas perdue. Je suis très heureux de lui apporter mon appui cet après-midi.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le NPD estime lui aussi que le principe exposé dans la motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est excellent. Le but est de créer dans la région de la capitale nationale une école d'administration publique, qui serait le point de départ d'un organisme qui serait chargé de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires.

Depuis 12 ans environ que je siège à la Chambre des communes, j'ai remarqué que ce sont surtout les députés de la ville d'Ottawa et des régions avoisinantes qui s'occupent des questions concernant les fonctionnaires. Je vois, par exemple, en face de moi le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) à son fauteuil. Je vois également le député de Hull (M. Isabelle), comme évidemment celui de Grenville-Carleton (M. Baker). Tous s'intéressent de façon très intelligente, très sensée et très compréhensive aux problèmes et aux besoins des fonctionnaires. Et, en passant, pourquoi ne pas ajouter que le principal porte-parole du NPD sur ces questions est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui s'intéresse de près aux problèmes des fonctionnaires. Il lui est même arrivé souvent de leur servir d'agent de liaison en quelque sorte avec le Parlement lorsqu'il s'agissait de défendre des idées valables.

Les qualités exigées d'un bon fonctionnaire sont l'efficacité, la compétence, l'intelligence et l'esprit de collaboration, comme l'a si bien dit le député d'Ottawa-Vanier dans son allocution. En dernière analyse, il faut trouver un moyen de permettre aux fonctionnaires d'utiliser au mieux leurs aptitudes. Il importe donc que les cours envisagés soient adaptés non seulement aux besoins de la Fonction publique mais de la population.

Je remarque que, parmi les députés à la Chambre cet après-midi, il y en a de la ville de Toronto. Puis-je donner